

# SÉANCE DU 9 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le neuf avril, à vingt et une heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Monsieur Bernard BERAÏL a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 avril 2013

**Présents** : Bernard BERAÏL, Daniel DOTTO, Michel TOURON, Norbert DEJEAN, René DELPECH, Paul BENAÏZET, Vincent LOPEZ, Colette SUZANNE, Philippe LACAZE en remplacement d'Amédée LABORDE, Maurice GALY, Didier YZARD, Bruno DRIGO en remplacement de René MASSAT, Patrick CAUHAPE, Philippe SECCO, Roger BUFFA en remplacement de Bernard CAMPMAS, Jean-Claude COURNEIL, Alain DEDIEU, Paul FRANQUINE, Francis BOY, François MOREAU.

**Excusés** : Denis BOYER, Henri POUJOL, Bruno ELIE, Gérard BOY pouvoir à René DELPECH, Jean-Louis GAY, Amédée LABORDE, René MASSAT, Bernard CAMPMAS, Yvon LASSALLE, Gilbert RIVES, Pierre MARTY, Chantal MAURETTE RIVES, Sébastien SOUBIES.

**Absents** : Robert DELMAS, Franck ZADRO, Valérie HUART, Olivier RUMEAU, Jean Louis CAUHAPE, Benoit FRANQUINE.

Monsieur Bernard BERAÏL est élu secrétaire de séance.

## **Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2013**

Après lecture par le Secrétaire de séance, Madame la Présidente propose au Comité syndical d'approuver le procès verbal de la séance du 21 février 2013.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du 21 février 2013.

## **Indemnisations des dégâts**

Madame la Présidente informe le Comité syndical que certaines opérations engagées par le SMIVAL, comme les forages pour analyses géotechniques, peuvent générer des dégâts, notamment sur les cultures en place. Afin de compenser par une juste indemnité les dégâts occasionnés, elle propose au Comité syndical d'appliquer un barème d'indemnisation inspiré de celui de la Chambre d'agriculture de la Haute Garonne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** le barème d'indemnisation suivant :

Cultures et prairies	Indemnités (€/m <sup>2</sup> )	Cultures et prairies	Indemnités (€/m <sup>2</sup> )
Blé dur	0,66	Colza	0,55
Blé tendre	0,46	Pois sec	0,37
Blé tendre de qualité	0,51	Pois irrigué	0,40
Orge	0,43	Tournesol	0,50
Maïs grain sec	0,73	Soja sec	0,50
Maïs grain irrigué	0,83	Soja irrigué	0,55
Maïs semence	1,58	Chanvre	0,38
Sorgho grain sec	0,48	Prairie permanente	0,63
Sorgho grain irrigué	0,55	Prairie temporaire	0,77

Un coefficient multiplicateur de 0,5 pourra être appliqué en cas de dégâts de faible ampleur (par exemple passage des engins en terrain sec).

### **Bras de décharge du Jacquart – modification du plan de financement**

Madame la Présidente informe que les échanges avec la Commune d'Artigat ont abouti à intégrer l'évacuation en option dans l'opération portée par le SMIVAL, avec un autofinancement correspondant apporté à la Commune. Elle propose d'adopter le nouveau plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'intégrer l'évacuation du remblai en option dans l'opération,

**ADOpte** le nouveau plan de financement suivant :

	SMIVAL				Sous-total	Commune	TOTAL
	Bras de décharge	Confortement de berge	Maitrise d'œuvre	Evacuation des remblais		Chemin	
Conseil Régional	4 800	6 000	2 600		<b>13 400</b>		<b>13 400</b>
Conseil Général d'Ariège	6 000	7 500	3 250		<b>16 750</b>	8 250	<b>25 000</b>
Commune d'Artigat	5 060	10 450	5 610	15 000	<b>36 120</b>	24 750	<b>60 870</b>
SMIVAL	8 140	6 050	1 540		<b>15 730</b>		<b>15 730</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 000</b>	<b>30 000</b>	<b>13 000</b>	<b>15 000</b>	<b>82 000</b>	<b>33 000</b>	<b>115 000</b>

### **Vote du budget primitif 2013**

Monsieur René DELPECH détaille les principaux postes de dépense et de recette figurant au budget primitif du SMIVAL.

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère générale sont proposées à 35k€, soit une progression de 2%. La principale augmentation porte sur le compte 6228 pour les indemnités de stage. Les charges de personnel sont prévues à 125k€, soit une progression de 1,6%, ce qui porte les dépenses de gestion courante à 160k€. Les charges financières sont envisagées en hausse à

hauteur de 9,5k€ en raison des emprunts à contracter dans l'année qui vont faire augmenter les ICNE. En opérations d'ordre sont prévues des dotations aux amortissements à hauteur de 10,5 k€ et le virement à la section de fonctionnement.

En recettes de fonctionnement, sont prévues les participations des Communes adhérentes au syndicat qui augmentent de 3% (167 k€) et l'aide de l'État sur la mission d'animation du PAPI Lèze (24 k€). Avec le résultat reporté de 2012 de 96 k€, la section de fonctionnement s'équilibre à 286 738,48 €.

En dépenses d'investissement, le remboursement des emprunts antérieurs s'élèvera à hauteur de 10,5 k€.

Thomas BREINIG détaille le chapitre 2031 qui comprend les études et missions d'ingénierie. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, répartie sur plusieurs exercices, s'élève en reste à réaliser à hauteur de 40 k€ pour solder 2012 et 40 k€ supplémentaires sont reconduits en 2013. La maîtrise d'œuvre sur le casier d'Artigat et le bassin du Fossat progresse et 30 k€ étaient prévus en reste à réaliser auxquels s'ajouteront 35 k€ en 2013. Sur la zone industrielle de Lachet, la prestation de maîtrise d'œuvre a permis de déposer un dossier de demande d'autorisation avec de nouvelles modifications sollicitées par les services de l'État début 2013, amenant à budgétiser 20 k€ en reste à réaliser et 10 k€ en nouvelles inscriptions budgétaires. La maîtrise d'œuvre sur Artigat était engagée à hauteur de 15 k€ ce qui figure en restes à réaliser. L'étude de gestion des cours d'eau, achevée fin 2012 a pu être soldée avec un montant engagé de 15 k€. L'étude hydraulique s'est achevée avec la transmission par le prestataire des derniers documents de restitution, portant le solde à hauteur de 50 k€. La maîtrise d'œuvre de la digue de Lèze morte a été engagée en 2012 pour un budget de 20 k€ ; 20 k€ supplémentaires sont budgétés en 2013 pour avancer la prestation jusqu'à la validation de l'AVP. L'analyse environnementale du PAPI Lèze est budgétisée à hauteur de 6 k€. Enfin les prestations des commissaires enquêteurs sont prévues à hauteur de 2,5 k€. Les frais d'insertion sont complétés de 4 k€ pour couvrir notamment les annonces légales pour les enquêtes publiques.

Au compte 204148 figurent les contributions du SMIVAL aux opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire la part d'autofinancement correspondant aux compétences du syndicat à laquelle s'ajoute l'éventuelle avance qu'assure le SMIVAL avant remboursement par la Commune mandante. Ainsi sur la zone de Lachet, la participation du SMIVAL s'élève à 55 k€, 43 k€ sur le Jacquart et 6 k€ sur Saint Ybars.

L'acquisition du terrain au Fossat est prévue à hauteur de 36 k€. Les plantations de haies sont budgétisées à hauteur de 80 k€. Sont également prévu du matériel informatique et du mobilier.

Les travaux rivière pour l'année 2013 s'élèvent à 267 k€ comprenant la restauration des nouveaux périmètres et l'entretien sur les affluents déjà traités en 2009. Ils viennent s'ajouter aux 55 k€ de reste à réaliser correspondant aux travaux de l'hiver 2012-2013.

Au compte 45 figurent les dépenses des opérations pour compte de tiers sur la zone industrielle de Lachet, le Jacquart et le lac de Saint Ybars.

Les recettes d'investissement sont composées du solde de l'année 2012 (105 k€), du virement de la section de fonctionnement (105 k€), des dotations aux amortissements (10,5 k€), du FCTVA (15k€), des différentes subventions envisagées sur les opérations détaillées en dépenses d'investissement et provenant de l'État (72 k€), la Région (64 k€), les Départements (36 k€), l'Agence de l'eau (108 k€), l'Europe (1,5k€) et des participations communales sur certaines opérations (1,3 k€), des différents emprunts à contracter dans l'année pour un montant global de 165 k€, et les recettes prévues sur les différentes opérations pour compte de tiers qui équilibrent les dépenses.

Monsieur DELPECH conclut que la section d'investissement s'équilibre ainsi à la somme de 1 820 754,76 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** le budget primitif 2013.

### **Emprunt pour les opérations prévues en 2013**

Madame la Présidente confirme au Comité syndical l'acquisition d'une partie des terrains du bassin de rétention du Mongéa. Elle précise que plusieurs opérations envisagées en 2013 nécessiteront le recours à l'emprunt : les travaux de restauration des nouveaux périmètres de rivière, l'endiguement d'Initial, les travaux sur le Jacquart.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, Madame la Présidente sollicite l'autorisation du Comité Syndical de réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 l'ouverture d'une convention « programme » à hauteur de **620 000 Euros** sur une durée de **12 mois** maximum composée d'une 1<sup>ère</sup> phase de mobilisation des fonds et d'une 2<sup>ème</sup> phase dite de consolidation, selon les caractéristiques suivantes :

<b>PHASE DE MOBILISATION</b>	- Tirages de trésorerie successifs. - <b>ET / OU</b> Financements directs (cf. phase de consolidation).				
Montant des tirages	<i>Aucun montant minimum des tirages.</i> Mobilisation maximale : Montant du plafond (capital et intérêts)				
Index proposé	EURIBOR 1 mois moyenné				
Marge fixe	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée de la Phase de Mobilisation</th> <th>Marge fixe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12 mois</td> <td><b>1,70 %</b></td> </tr> </tbody> </table>	Durée de la Phase de Mobilisation	Marge fixe	12 mois	<b>1,70 %</b>
Durée de la Phase de Mobilisation	Marge fixe				
12 mois	<b>1,70 %</b>				
Calcul des intérêts	- Les intérêts décomptés – base exact / 365 jours - constitueront un tirage sur l'ouverture de crédit court terme. o Pour le versement des fonds : date d'émission du virement. o Pour le remboursement des fonds : date effective d'encaissement du virement dans les livres du Crédit Agricole. - Le calcul des intérêts est mensuel (envoi d'un décompte).				
Versement des fonds	Tirage effectué sur simple demande par fax de la Collectivité, par virement sur RIB BDF (non facturé). Préavis de 2 jours ouvrés maximum.				
Remboursement des fonds	Totaux ou partiels, par virement. Sans pénalité, sans préavis, sans montant minimal.				
Commission de non utilisation	<i>Néant.</i>				

<b>PHASE DE CONSOLIDATION</b>	Consolidation possible à tout moment.								
Durée de référence	De 1 an jusqu'à 20 ans maximum.								
Montant de(s) consolidations	Aucun montant minimum de consolidation. Montant maximum de la consolidation long terme (durée > à 3 ans) : Montant HT diminué des subventions.								
Taux et Index proposés	- Taux fixes - Index révisables : <ul style="list-style-type: none"> <li>o TEC 5 ans</li> <li>o EURIBOR 3 mois</li> <li>o EURIBOR 12 mois</li> </ul>								
Profil d'Amortissement	- Pour les taux fixes et les taux révisables : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Constant, progressif ou in fine.</li> <li>o Possibilité de décaler la date de 1ère échéance.</li> <li>o Possibilité de pratiquer un différé en amortissement ou un différé total de 24 mois maximum.</li> </ul> - Pour les taux fixes uniquement : Possibilité de pratiquer un suramortissement à la 1ère échéance.								
Taux et Marges	- Pour les taux fixes et l'index révisable TEC 5 ans : cotations en vigueur au moment de la consolidation. - Pour les index révisables Euribor 3 mois et Euribor 12 mois : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Durée</th> <th>Marge fixe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 ans Maxi (Prêt relais)</td> <td>1,80%</td> </tr> <tr> <td>De 4 ans à 6 ans</td> <td>2,10%</td> </tr> <tr> <td>De 7 ans à 10 ans</td> <td>2,25%</td> </tr> </tbody> </table>	Durée	Marge fixe	3 ans Maxi (Prêt relais)	1,80%	De 4 ans à 6 ans	2,10%	De 7 ans à 10 ans	2,25%
Durée	Marge fixe								
3 ans Maxi (Prêt relais)	1,80%								
De 4 ans à 6 ans	2,10%								
De 7 ans à 10 ans	2,25%								
Options sur Taux fixes	Possibilité de remboursement anticipé à taux fixe : à tout moment moyennant le paiement d'une indemnité de gestion (2 mois d'intérêts) et d'une indemnité financière si le remboursement intervient en période de baisse des taux calculée sur l'évolution du TEC10.								
Options sur Taux révisables TEC 5 ans	- Le taux est préfixé pour une durée de 5 ans rendant les échéances constantes sur cette durée. La révision du taux s'effectue tous les 5 ans en date anniversaire selon l'évolution de l'index de référence. Options applicables à chaque date de révision de taux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de passage à taux fixe sans indemnité.</li> <li>- Possibilité de remboursement anticipé, total ou partiel, sans indemnité.</li> </ul>								
<b>Options sur Taux révisables EURIBOR 3 et 12 mois</b>	<i>Possibilité de remboursement anticipé, total ou partiel, sans indemnité.</i>								
Périodicité	Trimestrielle, semestrielle, annuelle.								
Commission de consolidation	NEANT.								
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	<i>0,10% du plafond</i>								

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet,

**AUTORISE** Madame la Présidente à ouvrir une convention programme auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 dans le cadre du financement de ce projet,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents y afférant,

**S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

## **Étude de la qualité physico chimique de la Lèze**

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical que la Lèze est considérée dans l'incapacité d'atteindre l'objectif de bon état écologique en 2015 et qu'un report d'échéance est fixé en 2021. Afin de mieux identifier les flux de pollution et proposer des actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de la Lèze au cours des prochaines années, le groupe de pilotage de la Lèze (groupe PAOT) s'est accordé sur la nécessité d'une étude sur la qualité physico chimique de la rivière. La maîtrise d'ouvrage de cette étude pourrait être portée par le SMIVAL.

Paul FRANQUINE rappelle l'enjeu d'une co gestion de la rivière. Il considère que l'ensemble des parties prenantes devrait avoir un droit de regard sur l'ensemble de la gestion de la rivière.

Thomas BREINIG répond que cette étude permettra de quantifier et de repositionner les différents flux de pollution et de proposer ainsi des actions d'amélioration de la qualité de l'eau de la Lèze.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude de la qualité physico chimique de la Lèze, pour un montant prévisionnel de 60 000 €HT,

**ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant (€HT)</b>
Agence de l'eau Adour Garonne	50%	30 000
FEDER	30%	18 000
SMIVAL	20%	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>60 000</b>

## **Questions diverses**

Madame la Présidente informe le Comité syndical qu'une réunion des co financeurs du PAPI Lèze devrait se tenir le 30 avril à 15 heures à Saint Sulpice sur Lèze. Faute de recueillir le soutien de l'ensemble des co financeurs locaux, il faudra vraisemblablement s'accorder sur un programme a minima. Thomas BREINIG explique que ce programme pourrait être composé des opérations engagées (Casier d'Artigat, bassin du Mongéa, digue de Lèze morte). Madame la Présidente invite les Vice-Présidents et membres du Bureau à participer à cette réunion.

Madame la Présidente envisage de solliciter une audience auprès du Président de Région Midi Pyrénées.

Paul FRANQUINE informe du jugement prononcé suite aux plaintes déposées par les collectivités en raison des dépôts de déchets en bord de Lèze : le tribunal a condamné le coupable de ces dépôts à 1500 € d'amende, 1100 € de préjudice et 4 mois de prison avec sursis.

Thomas BREINIG informe que le bulletin numéro 22 devrait être livré au SMIVAL le 12 avril.

La Présidente